

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 février 2012

DCM N° 12-02-14

Objet : Financement d'actions dans le cadre de la politique de la ville.

Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjoint au Maire

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale donnera lieu à une programmation concertée avec l'Etat, qui sera pour l'essentiel soumise à l'approbation du Conseil Municipal en mars.

Toutefois, de toutes premières propositions d'attribution de subvention sont proposées, afin de garantir la continuité d'une action de socialisation et de financer les actions mises en place à destination des jeunes durant les vacances scolaires de février et d'avril.

Une première programmation d'actions est donc proposée au Conseil Municipal, sous réserve de l'engagement contractuel des associations de produire un bilan d'activité et un compte-rendu financier des actions concernées.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de 19 145 €.

RECONDUCTION DE PROJETS

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

« Accès aux droits et défense des droits » : Centre Culturel d'Anatolie.

L'objectif général de cette action est de promouvoir la défense des droits des femmes en leur ouvrant un espace d'accueil, d'écoute et de relais avec l'intervention d'une médiatrice sociale. Il s'agit également de lutter contre l'isolement des femmes en proposant par exemple des ateliers (alphabétisation, lutte contre l'illettrisme, santé, sorties culturelles....).

Coût global du projet : 31 000 €

Subvention Ville de Metz : **8 000 €**

REUSSITE EDUCATIVE

« Ateliers d'apprentissage socio-linguistique » : Institut de Formation INFA.

Le projet initié en octobre 2011 concerne une vingtaine de femmes du quartier Hannaux-Frécot-Barral qui participent deux fois par semaine à des ateliers socio-linguistiques (apprentissage du français et apprentissages sociaux). Différents modules favorisant l'autonomie des participantes sont développés par l'INFA, en collaboration avec l'équipe du CMSEA. Un bilan intermédiaire en décembre a montré que ce projet répond à des besoins sur le quartier, les participantes étant particulièrement assidues (une liste d'attente est déjà établie pour de nouveaux cycles).

Coût global du projet : 9 357 €

Subvention de la Ville de Metz : **4 500 €**

OPERATIONS VILLE-VIE-VACANCES

Le programme Ville-Vie-Vacances est un dispositif complémentaire au Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur le volet « Citoyenneté et Prévention de la Délinquance ». S'adressant à des jeunes de 11 à 18 ans, il permet aux associations et aux clubs de prévention spécialisée, de mettre en œuvre des projets destinés à accompagner des jeunes en difficulté d'insertion sociale. La grande majorité des projets s'appuie sur une démarche de dépassement des jeunes, pour permettre de dépasser le seul horizon de leur quartier et mettre en œuvre, avec eux, un projet pédagogique.

La Ville de Metz soutient les projets qui s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement sur le long terme, le cas échéant en articulation avec les Ateliers Jeunes ou s'inscrivant dans le secteur « jeunes » des associations socio-éducatives de proximité. Cette démarche permet ainsi à la Ville de compléter les crédits de droit commun au profit des populations des quartiers de la Politique de la Ville.

HIVER ET PRINTEMPS 2012

APSIS-EMERGENCE

Séjour char à voile en baie de Somme (Quartier Boileau-Prégénie)	3 450 €	480 €
Séjour sports, rénovation et initiation à l'astronomie (Quartier la Patrotte)	3 500 €	370 €

CMSEA

Savoir d'où je viens pour savoir où je vais (Interquartier)	3 810 €	1 365 €
Contre l'homophobie, moteur, action (Quartier du Sablon)	4 310 €	800 €
Ces deux projets consistent en l'écriture et la réalisation de court-métrage par les jeunes		

MJC BORNY

De la mer à la montagne	13 485 €	2 188 €
Cap vers l'Espagne	8 829 €	1 442 €

Soit un total de **6 645 €**

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU le Budget Primitif,

VU la Loi du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine,

VU la décision du Comité Interministériel des Villes et du Développement Urbain du 9 mars 2006 consistant à substituer, à compter du 1^{er} janvier 2007, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale aux Contrats de Ville,

VU la décision du Comité d'Administration Régional en date du 10 novembre 2006 par laquelle les quartiers de Metz-Bellecroix, Metz-Borny, Chemin de la Moselle, Boileau-Prégénie, Metz-Patrotte et Hannaux-Frécot-Barral ont été retenus dans la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2007 par laquelle a été validée la convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, signée avec l'Etat en date du 2 février 2007,

VU l'avis favorable du 30 juillet 2007 de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle, Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, ayant validé le programme pluriannuel d'actions du CUCS,

VU le courrier-circulaire du 8 novembre 2010 du Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique et de la Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, valant prolongation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale,

VU la correspondance en date du 8 février 2011 de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, relative à l'enveloppe 2011 pour les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Programmes de Réussite Educative, Opérations Ville Vie Vacances et autres dispositifs,

VU la décision du Préfet de Lorraine et de Moselle, Délégué de l'ACSE, en date du 18 février 2011, de proroger jusqu'au 31 décembre 2014 le Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

CONSIDERANT l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions s'inscrivant dans le cadre des thématiques prioritaires développées par la Politique de la Ville, dans lesquelles la Ville de Metz s'attache à s'engager,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'approuver et de participer pour une dépense de 19 145 € au financement des actions suivantes :

APSID-EMERGENCE

OVVV – Séjour en baie de Somme	480 €
OVVV – Séjour sports, rénovation et initiation à l'astronomie	370 €

CENTRE D'ANATOLIE

Accès aux droits et défense des droits	8 000 €
--	---------

CMSEA

OVVV – Savoir d'où je viens pour savoir où je vais	1 365 €
OVVV – Contre l'homophobie, moteur, action	800 €

INFA

Ateliers d'apprentissage socio-linguistiques	4 500 €
--	---------

METZ-BORNY

De la mer à la montagne	2 188 €
Cap vers l'Espagne	1 442 €

De solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée :

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Direction de la Politique de la Ville

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46

Absents : 9

Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE